

THÈME

Réunion introductive sur l'attractivité du métier d'enseignant (d'autres échanges auront lieu par la suite).

L'ESSENTIEL

- [Déclaration intersyndicale](#) lue au nom de l'ensemble des syndicats représentatifs, dont le SNALC.
- D'autres échanges auront lieu sur les autres métiers du ministère ; dans cet échange, on se concentre sur les enseignants.
- Présentation globale d'un « plan attractivité » d'ici la fin de l'année.
- Enjeu de fidélisation des enseignants, avec le problème de l'absence de réelle revalorisation en milieu/2^e partie de carrière.
- 3 chantiers : formation initiale, évolutions de carrière (accompagnement à la prise de poste, passage à la hors-classe, changement de métier au cours de la carrière), conditions de travail.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le **rattrapage salarial** auquel les enseignants **ont droit**, sans lequel tout ce que le ministère pourra dire (et faire) sur l'« attractivité » n'aura pas d'effet, ou si peu. Nous demandons que ce soit le premier des chantiers et que l'on arrive, enfin, à une programmation pluriannuelle de ce rattrapage salarial.
- Les chiffres objectifs de la crise d'attractivité — enquête bien-être de la DEPP, temps de travail réel, chiffres hausse des départs volontaires (stagiaires, mais aussi titulaires).
- Le refus de toute forme de « pacte » et « de travailler + pour gagner + » dans le cadre d'un échange sur l'attractivité.
- La volonté de ne pas se disperser sur une multiplicité de sujets. Pour le SNALC, les priorités sont le salaire, le taux d'encadrement / la taille des classes, l'amélioration du mouvement, la remise à plat du fonctionnement de l'école inclusive en y associant les syndicats représentatifs (nous attendons beaucoup des échanges annoncés sur ce sujet).
- Le SNALC rappelle que faire entrer des stagiaires à temps plein dans le métier a toujours été une folie, et que toute réforme de la formation initiale doit aller vers une entrée progressive. De même, la fin de carrière, qui intervient de + en + tard, devrait être une sortie progressive.

L'AVIS DU SNALC

La crise de recrutements est aujourd'hui structurelle, et d'une ampleur jamais connue sous la V^e République. On ne pourra pas se contenter de blabla. Le SNALC jugera donc ce travail ministériel en fonction de son impact sur la feuille de paye et sur les conditions réelles d'exercice. Sans rattrapage salarial, sans amélioration sensible du travail quotidien (gestion de classe, réunionite, réformite, gestion au rabais de l'école inclusive...), cette concertation sera, une fois de plus, une perte de temps.

Le SNALC note que c'est la première fois qu'un ministre reconnaît les problèmes posés par la stagnation (et donc la perte de pouvoir d'achat) du milieu et de la seconde partie de carrière. Le SNALC rappelle que le rattrapage salarial doit concerner tous les collègues, quelle que soit leur ancienneté. Ce n'est pas 92 ou 95 euros par mois qui vont changer quoi que ce soit à la crise. Ce sont 900 à 1 000€ par mois qui le peuvent.